



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2021

CRCM 06/2021

L'an deux mille vingt et un et le 7 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de OSSE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Charles PIQUARD, Maire.

**Etaient présents :** M. Pierre BARTHET, Simon BOILLOT-COLLETTE, Thomas CAMELOT, Hervé CHEVASSUT, Charley CHOPARD, Franck MORGANTI, Yohan PERROT, Charles PIQUARD, Michel SAINT-HILLIER, Nicolas TIROLE.

### Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 10

Absent : 0

Ayant donné procuration : 0

Date de convocation : 1<sup>er</sup> /09/2021

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> /09/2021

Secrétaire de séance : Franck MORGANTI

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

### ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance et signature de la feuille de présence ;
- Approbation du compte rendu de la réunion du 8 juillet 2021 et signature du Procès-Verbal ;
- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Rapport d'activité ;
- Compte rendu de réunions (rendez-vous – signature vente maison) ;
- Dossier travaux ;
- Dossier Forêt – plan de relance (pour information) ;
- Dossier assainissement (Boues de station) ;
- Dossier cimetière – réservation d'emplacements ;
- Dossier scolaire – rentrée ;
- Dossier Finances -recouvrement ;
- Dossier Urbanisme ;
- Dossiers sur table (contrôle des bacs jaune – travaux de voirie – chats errants) ;
- Dossier Délibérations ;
- Informations et questions diverses.

## **1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2021**

Le compte rendu a été envoyé préalablement à la réunion à l'ensemble des élus et ne fait l'objet d'aucune observation.

Il est approuvé à l'unanimité.

## **2/ Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Franck MORGANTI pour remplir cette fonction.

## **3/ Compte rendu d'activités**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des différentes activités intervenues depuis le dernier conseil.

-Doubs Central : Fiches biodiversité communale. Elles sont consultables en Mairie.  
Fiches récapitulatives des risques majeurs, commune de Osse. Elles sont également consultables en Mairie.

-Doubs Baumoises : Forum des élus 25-9-2021 : Contrat de relance et de transition écologique.

-Communauté de communes : Natura 2000, proposition d'élargissement du périmètre.

-Pour information, les Conseillers départementaux nouvellement élus peuvent être contactés par mail :

marie-christine.durai@doubs.fr

claire.dallavalle@doubs.fr

## **4/ Dossier Travaux**

-Travaux effectués par les employés communaux : rebouchage de trous, désherbage avec produit « bio ».

-Travaux de raccordement du transformateur de OSSE avec VAUCHAMPS ( opération de bouclage) afin d'éviter les coupures d'électricité.

-Une partie de la chaussée sera regoudronnée, le coût étant supporté par ENEDIS.

## **5/ Dossier Assainissement – Boues de station**

Après négociation avec le Grand Besançon Métropole, les boues de station pourront être traitées à Besançon.

## **6- Dossier Cimetière**

-Deux demandes de réservation de concession ont été déposées en Mairie :

-Monsieur Jean PAUTHIER pour un emplacement caveau 4 places sur ses parents. Concession de 30 ans pour le prix de 300 euros, conformément au tarif fixé par délibération du conseil municipal du 25 novembre 2011.

-Monsieur et Madame VIVOT Bernard pour un emplacement de caverne. Concession de 30 ans au prix de 800 euros, conformément au tarif fixé par délibération du conseil municipal du 25 novembre 2011.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à l'unanimité à ces demandes (voir délibérations jointes).

-Il est décidé par ailleurs, de remettre à jour le plan du cimetière.

## **7/ Dossier Rentrée scolaire**

L'équipe enseignante est la même que pour la scolarité 2020/2021.

Les effectifs :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
2	4	3	4	6	5	6	4	34

## **8/ Dossier Finances**

-La Commune a reçu le règlement d'une somme de 1.000 euros allouée par le Tribunal Administratif de Besançon, mettant fin au litige qui opposait la commune aux consorts GILLET.

La Compagnie d'Assurances Groupama s'était substituée à la commune pour régler les frais de justice à hauteur de 500 euros.

Les honoraires de recouvrement par huissier se sont élevés à 126,89 euros.

-Pour information, versement du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation : répartition pour 2021 10.033,23 €.

-Pour information , versement du fonds de compensation pour la TVA :

Dépenses 2020 investissement : 3.793,89 €

Dépenses 2020 fonctionnement : 639,17 €, soit 4.433,06 € au total.

-Fonds de solidarité pour le logement et accédant à la propriété en difficulté :(FSL et FAAD)  
Ce sont des outils financiers favorisant l'accès et le maintien dans le logement des foyers en difficultés.

Le financement volontaire est garanti par les communes à hauteur de 0,61 € / habitant pour le FSL et 0,30 € / habitant pour le FAAD.

Le Conseil Municipal se prononce défavorablement pour le versement de ces participations : (2 voix pour et 8 voix contre).

## **9/ Dossier Urbanisme**

-Une déclaration préalable de travaux a été déposée en Mairie par Monsieur FAIVRE Aymeric pour une reconstruction à l'identique d'une remise.

-Un certificat d'urbanisme a été sollicité par Mesdames BOIVIN Odile et CLEMENT Nicole : avis favorable.

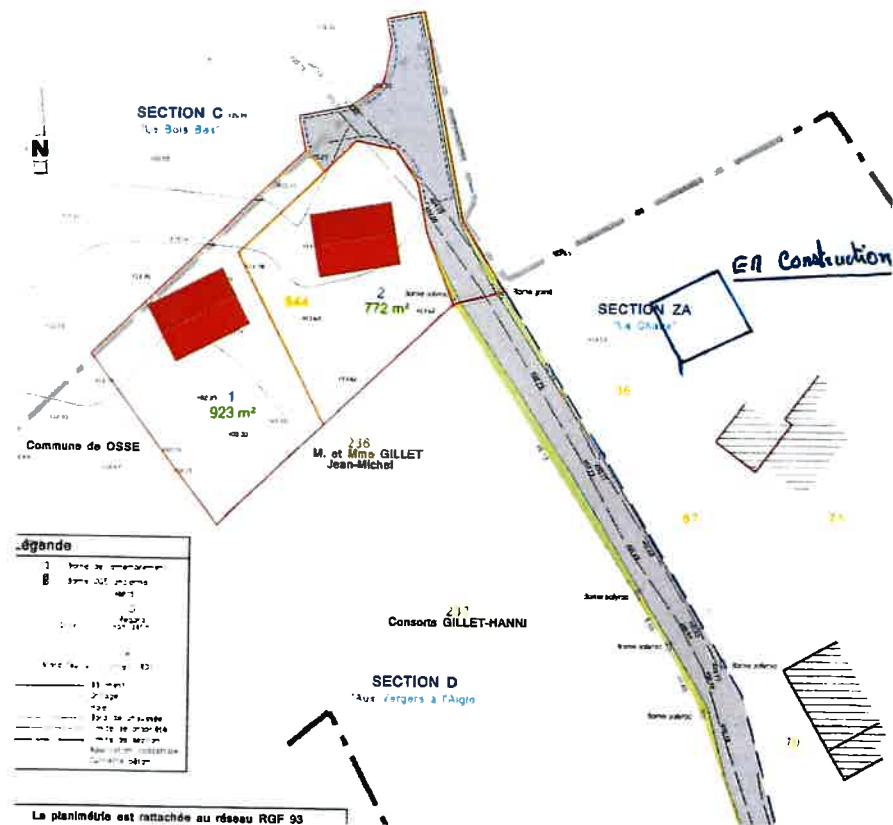
-Dossier de la rue du verger de l'Aigle :

La commission « urbanisme » s'est réunie le jeudi 2 septembre 2021. Le dossier présenté en conseil municipal ce jour est validé :

2 parcelles de 923 et 772 m2 sont créées en limite de bois (section C), soit 1695 m2 constructibles.

Chiffrage prévisionnel : 71.180 € (dessouchage, bornage, travaux viabilisation).

Reste à chiffrer : 1 bouche à clef, étude de terrain, ENEDIS-SYDED pour électrification et Gaz et Eaux.



## 10/ Dossiers sur table

-Contrôle des bacs jaune réalisé le 18 août 2021 en présence du maire :

- 111 bacs contrôlés sur 145
- 16 bacs en refus de tri, non collectés (scotch rouge)
- 39 bacs avec erreur de tri (scotch vert ) sacs imbriqués, sopalin, lingettes.
- 43 sans anomalies.

Pour plus de renseignements, s'adresser au service Déchets de la CCDB,  
Tél : 03.81.84.75.96 (demander Géraldine).

-Nuisances sonores :

Pour faire suite aux réclamations reçues en Mairie, un rappel des dispositions concernant les bruits a été fait.

-Information concernant les ruches :

Le code rural dispose en ses Articles L. 211-6 à L. 211-9 : « Les préfets déterminent, après avis des conseils généraux, la distance à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique(...). Toutefois, ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité. Ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2 mètres au-dessus du sol et s'étendre au moins 2 mètres de chaque côté de la ruche.

Concernant le département 25 - DOUBS Article 1 Aucun rucher ne pourra être installé à une distance moindre de 5 m de la voie publique et de 3 m des propriétés riveraines.

-Nomination de Madame MARAUX Sophie, résidant rue de la Liberté, au poste de Surintendante de la Maison d'Education de la Légion d'honneur à Paris. Le Conseil Municipal lui adresse ses félicitations.

### **11/ Dossier délibérations**

Neuf délibérations proposées par Monsieur le Maire ont reçu un avis favorable de la part des conseillers.

- délibération N°2021-33 : mise à disposition d'une concession – cavurne
- délibération N°2021-34 :encaissement d'un chèque
- délibération N°2021-35 :autorisation de passage et balisage de randonneurs
- délibération N°2021-36 :encaissement d'un chèque
- délibération N°2021-37 :subvention association bisontine de pomologie
- délibération N°2021-38 :délibération modification location appartement communal
- délibération N°2021-39 :délibération modificative n°2 – budget foret
- délibération N°2021-40 :tarif de l'assainissement pour 2021
- délibération N°2021-41 :mise à disposition d'une concession - caveau

**Ces délibérations sont affichées dans leur intégralité au panneau de la mairie.**

### **12/ Questions diverses**

-Portail du cimetière réalisé par l'Entreprise DEVILLERS de Landresse pour un coût de : 2.940 € HT soit 3.528 € TTC.

-Décorations de Noël : Accord du Conseil Municipal pour renouer avec la tradition. Une réunion sera programmée rapidement pour déterminer le thème retenu cette année. Toutes les idées seront les bienvenues ; elles peuvent être déposées en Mairie. Il sera fait appel aux bénévoles pour réaliser les décors. Il est possible de s'inscrire en Mairie dès maintenant.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 7 septembre 2021 à 22h30.**

**Le secrétaire de séance,  
Franck MORGANTI**

**Le Maire,  
Charles PIQUARD**

*Document rédigé par Charles PIQUARD et validé par Franck MORGANTI*